

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du **lundi 25 novembre 2024 à 16 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 23, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller Jean de Blois est absent.
La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation pour la signature d'une transaction et quittance;
3. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2024-11-292)

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

**2. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET
QUITTANCE (293)**

2024-11-293

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre les parties dans le cadre d'une démarche de départ à la retraite avec le salarié numéro 1000;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur l'indemnité financière et les conditions de fin d'emploi et se déclarent satisfaites du règlement intervenu;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier le document tel que négocié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et de ratifier la signature du document intitulé « Transaction et quittance » par la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale, Manon Fortin;

DE prendre acte que la directrice générale classera dans le document confidentiel le texte de ladite transaction, celle-ci ayant un caractère confidentiel conformément aux articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

ADOPTÉE

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (294)

2024-11-294

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller V. Dingman, l'assemblée est levée à 16 h 20.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière